

PROTÉGEZ SON ENFANT, COMMENT ?

Par Profil supprimé Postée le 29/02/2016 10:55

Comment réagir quand mon mari a bu ? Je n'arrive pas à me contrôler, ça me met hors de moi.

Nous avons une fille de 2 ans et je n'arrive pas à garder mon calme, même pour elle. Ces soirs là, j'aimerais que mon mari aille se coucher, pour être tranquille avec ma fille et qu'elle n'assiste pas à tout ça.

Comment gérez-vous ces situations ?

Mise en ligne le 03/03/2016

Bonjour,

Vous vivez une situation qui est effectivement très difficile, et nous allons vous donner quelques pistes au vu des éléments dont nous disposons.

La consommation de votre mari et le libellé de votre question indiquent que votre fille a besoin d'être protégée. Bien évidemment, sa sécurité et la vôtre ne sont pas négociables quand bien même son père aurait lui-même un mal-être voire une souffrance qu'il exprime dans son usage problématique de l'alcool. Clairement, s'il le veut il peut être aidé mais vous aussi le pouvez dans le cadre d'une aide spécifique accordée à l'entourage par les professionnels des centres d'alcoologie. Vous pourriez également bénéficier d'une prise en charge dans le cadre d'une psychothérapie de couple et /ou familiale.

Pour en revenir à votre fille et à vous il existe plusieurs manières de la protéger et ça peut aller de la médiation à une mesure de protection décidée par une autorité. Vous remarquerez que nous partons du meilleur à ce qui pourrait être vécu comme le pire. C'est pour cette raison que nous vous invitons, sans pour autant omettre la nécessité de protéger votre fille et de vous protéger, à privilégier le dialogue pour ne pas tomber dans le pire. Choisissez évidemment si c'est possible un moment où votre mari est sobre et où le climat paraît propice. Si vous avez dans votre entourage ou celui de votre mari quelqu'un qui pourrait faire office de médiateur ou faciliter une discussion constructive n'hésitez pas à le solliciter.

Si vous souhaitez reprendre tout cela avec nous et avoir des conseils, du soutien, de l'aide et au besoin une orientation, contactez nous par tchat via notre site gratuit et anonyme) du lundi au vendredi de 14h00 à 2h00 du matin ou au 0980 980 930 (Alcool Info Service, appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Nous vous invitons également à vous rendre à l'espace forum de notre site et à lire notre article relatif à « l'alcool et les proches » dont nous vous avons mis les liens à la fin de notre réponse pour vous aider à avoir des éléments de langage pour faire évoluer positivement le dialogue avec votre mari.

Bon courage et cordialement.

<http://alcool-info-service.fr>

- <http://alcool-info-service.fr/Les-Forums-de-discussion> - <http://alcool-info-service.fr/L-alcool-et>